

## Le tournant de la lutte contre l'islamophobie...

### **Que ratent tous les partis... y compris Québec solidaire**

Le philosophe Charles Taylor, ex président de la commission sur les accommodements raisonnables, tourne sa veste pendant que tant la Chambre des communes à Ottawa<sup>1</sup> que l'Assemblée nationale à Québec se déchirent<sup>2</sup>, suite au meurtre de six croyants musulmans par un Québécois de souche devenu loup terroriste non organisé de l'extrême-droite, à propos de l'islamophobie. Même le terme fait débat ce qui oblige à la précision. L'islamophobie signifie, comme le mot l'explique, une phobie de l'islam, donc de la religion musulmane, phobie qui peut dégénérer en haine et celle-ci en haine meurtrière. Ce n'est donc pas une phobie de l'islamisme, donc du fondamentalisme musulman, ce à quoi le réduit le commentateur « gauche efficace » Christian Rioux à la suite de Pascal Bruckner<sup>3</sup>, et encore moins du djihadisme.

Les tenants de la lutte contre l'islamophobie ont par contre tout intérêt à ne pas être assimilés à des défenseurs de la religion. Cette indispensable critique du dogme religieux, de la morale et de la pratique en découlant doit être faite du point de vue des droits fondamentaux et sociaux, ceux des femmes en particulier. Cette critique, cependant, est à bien distinguer du droit de professer et de pratiquer une religion au sein de la société civile, droit pleinement reconnu par le principe de la laïcité. Par contre, cette neutralité de l'État vis-à-vis les religions entre elles et la non-religion a comme contrepartie la stricte séparation entre religion et État, ce qui signifie pas de crucifix à l'Assemblée nationale, pas de prières au début des réunions des conseils municipaux et surtout la suppression des écoles religieuses. Reste la question controversée du port de vêtements ou signes à sens religieux ou pouvant l'être par (certains) fonctionnaires, zone grise si l'en est entre laïcité et droit d'expression.

### **Critiquer la religion... en son temps et dans le cadre de la lutte contre la discrimination**

Par exemple, on aura noté que la mosquée victime de l'assassinat collectif ségréguait les hommes des femmes et enfants, ce qui paradoxalement a sauvé ces dernières de la mort, à l'inverse de Polytechnique. Cette ségrégation pré Révolution tranquille, qui semble générale dans les mosquées, est à critiquer indépendamment qu'elle soit ou non corroborée par le dogme. Il en est de même pour le voile, tradition orientale pré-islamique qui a tout à voir avec l'infériorisation des femmes quelque soit le motif et l'espace de liberté des femmes qui le portent. Évidemment, en pays de culture chrétienne-catholique, le parallèle avec le rejet des femmes de la prêtrise donc de la direction du catholicisme, et ses corollaires à propos du mariage indissoluble et du rejet de l'avortement, est absolument à faire sauf à passer pour des gens voulant s'en prendre aux minorités pour protéger la religion qui reste dominante.

Bien sûr, il y a un temps pour chaque chose. L'après-choc de la tuerie de Québec n'est pas celui de la priorité à donner au combat pour la laïcité et à la critique de la religion. Il y a aussi une époque pour chaque chose. Le XXI<sup>è</sup> siècle, depuis l'attaque terroriste djihadiste du World Trade Center, est celle de la prééminence de l'islamophobie, c'est-à-dire du racisme contre les populations présumées musulmanes<sup>4</sup>, qui a supplanté l'antisémitisme le tout sur fond d'un racisme envers les populations noires, enraciné dans l'ère coloniale, qui ne se dément pas. Dans le cas du Québec, ces tares sont amplifiées par une insécurité nationale bien entretenue par le *Quebec bashing*. Il faut plutôt remarquer dans un premier temps la discrimination à l'égard des croyants musulmans eu égard aux lieux de culte et aux cimetières. Ensuite et surtout s'attaquer à la discrimination

1 Mélanie Marquis – Presse canadienne, [Motion sur l'islamophobie: accusations et sous-entendus pleuvent à Ottawa](#), Le Devoir, 17/02/17

2 Marco Bélair-Cirino, [Neutralité religieuse: pas de compromis sur les principes, dit Couillard](#), Le Devoir, 8/02/17

3 Christian Rioux, [Islamophobie, Un racisme imaginaire?](#), Le Devoir, 17/02/17

4 Les islamophobes ont tendance à présumer musulmans les gens originaires des pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord même s'ils sont non musulmans ou athées ou croyants non pratiquant ou croyants non islamistes (fondamentalistes) ou même fondamentalistes quiétistes. En fait derrière l'islamophobie se cache le racisme contre les Arabes ou faussement présumés tels (Iraniens, Turques, Kurdes, Druzes, Berbères...).

systémique en matière d'emploi et de logement — car si jamais la racisme n'est pas systémique comme certains le prétendent, la discrimination, elle, l'est... et comprenez qui pourra — d'où découle la nécessité d'accorder aux instances appropriées les moyens de la mettre en échec tant en termes de sensibilisation de la population que de répression d'actes répréhensibles.

## **Ce nationalisme rendant aveugle et servant l'hypocrisie des Libéraux**

À cette dialectique complexe, les Libéraux répondent par la résurrection du projet de loi 98 amendé<sup>5</sup> qui « *modifiera l'admission aux professions et la gouvernance des ordres professionnels. Elle transformera également le poste de commissaire aux plaintes pour en faire un commissaire à l'admission aux professions. Les ordres professionnels devront également mieux représenter la diversité de la société québécoise.* ». En contre-partie, il reporte le projet de loi 62<sup>6</sup> limité, en ce qui a trait au port vestimentaire, à l'obligation du visage découvert « *par souci de communication, de sécurité et d'identification, et non pour des motifs ayant trait à la religion* »<sup>7</sup>. Le PQ, avec la CAQ<sup>8</sup> et Québec solidaire<sup>9</sup>, rétorque par le renforcement du projet de loi 62 au niveau de la commission Bouchard-Taylor, c'est-à-dire « *d'interdire aux personnes au service de l'État exerçant une autorité coercitive (juges, policiers et procureurs, notamment) de porter des signes religieux* »<sup>10</sup>. Le PQ y ajoute toute une batterie de propositions de mesures anti-discrimination<sup>11</sup> pendant que Québec solidaire propose une Commission sur le racisme systémique<sup>12</sup> et la CAQ rien du tout.

N'importe quel citoyen lambda sensible un tant soit peu à l'islamophobie ambiante, dont la femme voilée peu ou prou est l'angoissant point d'orgue, sensibilité démultipliée jusqu'au Cri d'Edvard Munch par le meurtre collectif de la mosquée de Ste-Foy, se rend compte qu'il faut remiser pour un bon bout de temps sinon à jamais toute législation visant directement ou indirectement la religion musulmane, en fait la femme voilée. Au point de mettre au rancart toute réglementation concernant la laïcité<sup>13</sup> ou les accommodements raisonnables à teneur religieuse<sup>14</sup> devenus des mots codes parant l'islamophobie de respectabilité.

À cet égard, les Libéraux ont raison, malgré l'arrogance provocante du Premier ministre, de remiser le projet de loi 62. Selon la Commission des droits de la personne, un organisme gouvernemental,

*Concernant l'article 9 du projet de loi, qui concerne le fait de donner ou recevoir des services à visage découvert, la Commission a rappelé le malaise qu'elle a déjà exprimé quant à un projet de loi qui vise de façon indirecte un groupe particulier de personnes qui pour des motifs religieux ont le visage couvert, à savoir les femmes musulmanes portant le niqab. [...] La Commission s'inquiète entre autres de la stigmatisation et la marginalisation que risque d'exacerber cette disposition.*<sup>15</sup>

L'indépendante ONG Ligue des droits et libertés en tire la conclusion conséquente qu'il faut retirer la loi 62 et non simplement la retarder comme veulent le faire les (néo-)Libéraux, toujours prêts à

5 Patrick Bellerose, [Une loi pour favoriser la reconnaissance des diplômes des immigrants professionnels](#), Huffington Post Québec, 14/02/17

6 Marco Bélair-Cirino, [Couillard reporte le débat sur la laïcité à l'été](#), 16/02/17

7 La Presse canadienne, [Les personnes en position d'autorité pourront porter des signes religieux](#), 18/10/16

8 CAQ, [Adoption du rapport Bouchard-Taylor : Philippe Couillard rejette la main tendue de François Legault](#), 7/02/17

9 Québec solidaire, [Port des signes religieux - Une laïcité au-delà des débats stériles](#), 16/02/17.

10 La Presse canadienne, [Les personnes en position d'autorité pourront porter des signes religieux](#), 18/10/16

11 PQ, [Intégration réussie des personnes immigrantes - Le temps de l'action est venu](#), 6/02/17

12 Québec solidaire, [Amir Khadir dépose une motion pour instituer une Commission sur le racisme systémique](#), 8/02/17

13 Certains rétorqueront que le débat français du tournant du XX<sup>e</sup> siècle fut nécessaire malgré sa forte émotivité. Mais il concernait la religion majoritaire, et non une religion minoritaire, instrumentalisée politiquement par la droite. Idem pour le débat à propos du catholicisme durant la révolution tranquille où d'ailleurs il ne fut jamais question de légiférer à propos du vêtement religieux.

14 Commission des droits de la personne, [Projet de loi 62 : la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse émet ses recommandations](#), 1/11/16 : « *La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse a rappelé aujourd'hui que l'obligation de neutralité religieuse de l'État et l'obligation d'accommodement raisonnable sont déjà définies et balisées par la Charte des droits et libertés de la personne...* »

15 Ibid

surfer les divisions identitaires tout en laissant hypocritement l'initiative aux autres, et encore moins la « bonifier » comme le veut le trio nationaliste CAQ-PQ-Solidaires :

*La Ligue des droits et libertés (LDL) interviendra en commission parlementaire aujourd'hui pour demander le retrait du projet de loi 62. Elle considère que le projet de loi crée du profilage religieux de nature discriminatoire et va ainsi à l'encontre de la neutralité religieuse de l'État, qui vise au contraire à éviter toute forme de discrimination fondée sur des critères religieux entre les individus.*<sup>16</sup>

## **Une commission sur le racisme nécessaire mais aussi dilatoire après le choc de Québec**

L'heure n'est pas à la stigmatisation identitaire sous couvert religieux lui-même sous prétexte de la défense laïque quand ce n'est pas celui de l'égalité des genres. Cette stigmatisation est à pourfendre par des mesures concrètes contre la discrimination. On doit certes, dans un premier temps, soutenir la demande pour une Commission sur le racisme systémique demandée par la Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique composée d'une soixantaine d'organismes dont la centrale syndicale CSN, la Fédération des femmes du Québec (FFQ), Amnistie internationale, la Ligue des droits et libertés, Alternatives et Idle no more et appuyée par Québec solidaire... et le Parti libéral du Québec<sup>17</sup> :

« La commission Bouchard-Taylor est partie de craintes en partie infondées de la majorité et amplifiées par les médias. Nous, on propose de parler de la réalité des personnes racisées. De mémoire, ça n'est jamais arrivé au Québec qu'on mette en priorité la réalité des personnes racisées, a-t-elle affirmé, en conférence de presse. La commission Bouchard-Taylor, ç'a été de parler de nous [les personnes racisées]. Là, on veut parler AVEC nous. » *Pour elle, c'est la démarche* « absolument inverse ».<sup>18</sup>

De s'étonner les porte-parole de cette coalition :

« Le conseil général du PLQ a voté [une résolution en mai dernier] pour appuyer [une telle commission]. En ce moment, le gouvernement n'est même pas à l'écoute de ses propres membres », a dit Mme Nicolas, soulignant la contradiction du gouvernement Couillard. *Durant la course à la chefferie du Parti québécois, Alexandre Cloutier et Paul St-Pierre Plamondon avaient également soutenu ce projet de commission, mais le PQ ne suit pas actuellement. À travers son député Amir Khadir, Québec solidaire a pour sa part déposé mercredi une motion pour que soit créée une commission sur le racisme systémique, mais celle-ci n'a pas été adoptée par les députés de l'Assemblée nationale, faute de consensus.*

Une commission est toutefois une arme à deux tranchants. Si elle permet un débat public qui fait avancer les idées, à moins de dérapier, elle peut servir à reporter des mesures à court terme que le drame de Québec impose mais qui heurte un nationalisme à fleur de peau. Si les Libéraux ont pris l'initiative de ces mesures avec le projet de loi 98, mais sur un seul aspect et sans remettre en question la mainmise des corporations professionnelles sur la reconnaissance des diplômes, Québec solidaire comme la CAQ sont aux abonnés absents pendant que le PQ fait flèche de tout bois quitte à en remettre :

*...le Parti Québécois suggère d'inclure, dans la Loi sur les normes du travail [projet de loi 98], une disposition qui interdirait aux employeurs d'exiger une expérience canadienne de travail préalable à l'obtention d'un emploi au Québec, comme le fait l'Ontario depuis 2013. De plus, il réclamera une application plus stricte des règlements et des amendes concernant les employeurs qui discriminent à l'embauche, ou les propriétaires pris en flagrant délit de discrimination au logement.*<sup>19</sup>

## **Démision et pusillanimité qui n'ont pas encore tué l'espérance**

C'est dans ce contexte que l'assemblée générale annuelle de la circonscription Hochelaga-

<sup>16</sup> Ligue des droits et libertés, [La LDL demande le retrait du projet de loi 62, qu'elle juge discriminatoire](#), 1/11/16

<sup>17</sup> Coalition pour l'égalité et contre le racisme systémique, [Page d'accueil](#), 18/02/17

<sup>18</sup> Lise-Marie Gervais, [Québec pressé de tenir une commission sur le racisme systémique](#), Le Devoir, 9/02/17

<sup>19</sup> PQ, [Le Parti Québécois propose au gouvernement d'agir fermement pour l'intégration à l'emploi des personnes immigrantes](#), 15/02/17

Maisonneuve de Québec solidaire, une des plus importantes du parti, a refusé d'approuver, malgré que la grande majorité des intervenantes s'y soit dite favorable, la résolution suivante lui préférant une référence à la direction nationale<sup>20</sup> :

- *Étant donné que la pertinence de la revendication d'une Commission sur le racisme et d'un Conseil du statut des minorités racisées et des personnes immigrantes ne doit pas servir de prétexte pour retarder la mise en application de mesures immédiates issues de demandes des communautés culturelles et d'organisations de droits de l'immigration;*
- *Étant donné que la plate-forme électorale de 2014 du parti contient certaines de ces mesures;*
- *Étant donné le racisme et la xénophobie contre la communauté musulmane ou réputée telle auxquels n'échappe pas le peuple québécois;*
- *Étant donné la réalité des radio-poubelles, de la nouvelle visibilité de groupes d'extrême-droite et d'actes hostiles contre les lieux de culte musulmans;*

*Il est proposé que Québec solidaire*

- 1. exige du gouvernement, dont dépendent constitutionnellement les municipalités, qu'il leur interdise d'utiliser la réglementation du zonage ou d'autres mesures pour empêcher la communauté croyante musulmane et d'autres communautés religieuses non chrétiennes de se doter de lieux de culte ou cimetières à droit égal avec les communautés chrétiennes;*
- 2. exige une loi favorisant un quota d'emplois dans la fonction publique et dans les entreprises privées de plus de 50 employé-es en proportion du poids des communautés culturelles dans la population du Québec;*
- 3. exige une loi facilitant la reconnaissance des compétences et des diplômes acquis à l'étranger et qui enlève cette responsabilité aux corporations professionnelles au profit d'un organisme gouvernemental;*
- 4. exige une augmentation, pour lutter contre la discrimination et les crimes haineux, des ressources et des moyens pour les organismes de lutte contre la discrimination, notamment à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;*
- 5. s'appuie sur la loi de l'équité salariale qui n'est pas appliquée;*
- 6. organise d'ici les prochaines élections une campagne politique, dont le dépôt d'un projet de loi, concernant l'ensemble ou certaines des propositions précédentes.*

On se serait attendu que devant la démission de la direction du parti pour exiger d'immédiates mesures anti discrimination — car on bat le fer quand il est chaud — au lieu d'une commission nécessaire mais aussi dilatoire étant donné le contexte d'urgence, la base du parti réagisse autrement que par la pusillanimité. Il en va ainsi quand l'électorisme envenime le cancer du consensus qui gruge Québec solidaire depuis sa fondation.

Peut-être ne faut-il pas désespérer. Le meilleur antidote à la discrimination découlant du racisme et de la xénophobie demeure la lutte commune, toutes et tous ensemble. À la fin mai, le prochain congrès, dans le cadre de l'éternel débat sur les alliances et la stratégie, donnera l'occasion de mettre de l'avant un projet de société capable d'être l'épine dorsale de la plate-forme électorale pour l'élection de 2018 qui retarde sur celle du PQ déjà connue. Pour préparer son assemblée générale pré-congrès, la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve a décidé d'ouvrir pendant un mois une discussion de type réseau social pour ses membres. La discussion menant à cette décision a été alimentée par le texte suivant qui a été distribué à l'assemblée générale et qui sera diffusé aux membres qui ne sont plus que les deux tiers du nombre qu'ils étaient en 2014 :

### **Une plate-forme de plein emploi écologique irrécupérable par le PQ**

Le prochain congrès discutera pour la cinquième fois dont trois d'affilée de nos rapports avec le PQ. La raison en est que ce dilemme est impossible à résoudre dans le cadre de la Constituante car une Constituante dite démocratique paraît renier l'indépendance et une dite indépendantiste paraît renier la démocratie. De même la stratégie de la Constituante qui par sa longueur et à

<sup>20</sup> [Le compte-rendu public de cette assemblée](#) d'Hochelaga-Maisonneuve ignore cette proposition de même que celle suivante dans ce texte.

cause de prévisibles coups fourrés de l'adversaire reporterait probablement le référendum à un deuxième mandat pose la contradiction de la gouvernance indépendantiste dans un cadre fédéral. Au prochain congrès, il faut se sortir de ce double piège péquiste. Pour éviter ce cul-de-sac et l'isolement que l'alliance avec le PQ prétend résoudre, reste à proposer une nouvelle alliance populaire qui ne peut que s'adresser aux mouvements sociaux et surtout à la jeunesse qui déserte la cause indépendantiste... à moins qu'elle ne soit comprise comme indispensable à la cause écologique.

Je propose une plate-forme de plein emploi écologique sur la base des décisions du congrès du printemps 2016. La direction Solidaire craint de ne pas avoir la réponse parfaite, par exemple pour populariser la nouvelle cible radicale, mais conforme à la science et aux objectifs des Accords de Paris, de baisser des deux tiers d'ici 2030 par rapport à 1990 les émanations de GES, de faire connaître publiquement l'opposition du parti tant au marché qu'à la taxe carbone. Elle a peur d'être perçue comme sectaire en allant faire paître le PQ et son factice mouvement populaire, les Organisations unies pour l'indépendance (OUI). Pourtant la campagne au nom du socialisme de Bernie Sanders a démontré que des millions de personnes aux EU ont compris la nécessité de solutions radicales. En serait-il différent dans le Québec du Printemps érable ?

Le radicalisme du dernier congrès sur la crise climatique appelle à une plate-forme qui soit une remise à niveau et un élargissement du Plan vert pour sortir du pétrole de 2014. Il faudra, par exemple, réhabiliter selon la fine pointe de la technologie écologique d'ici 2030 ou peu après l'ensemble du stock de bâtiments du Québec. Plus crucialement, car c'est là où le bât blesse, il faudra imposer en 15 ans le transport électrique des livraisons de proximité et être très avancé dans la transition du transport à longue distance par cabotage et par train intermodal. Le transport des personnes devra être assuré majoritairement en 2030 d'abord et avant tout par le transport collectif électrifié, et surtout gratuit pour créer un engouement mobilisateur, et un complément d'auto-partage communautaire plus important dans les petites villes et les villages.

Il faut arrêter de flipper à propos du financement. Le Plan vert 2014 prévoyait cinq milliards annuellement, ce qui permet amplement d'amorcer la pompe. Une réforme fiscale en profondeur dont le blocage des paradis fiscaux y suffira. La Coalition mains rouges a démontré que le seul Québec fédéral pouvait aller chercher dix milliards \$ de plus l'an en revenus fiscaux supplémentaires. Le cadre financier Solidaire 2014 prévoyait des revenus fiscaux supplémentaires de treize milliards \$ l'an. Rappelons-nous que financement ne signifie pas nécessairement dépense budgétaire mais investissement récupérable. On finance les négawatts de la réhabilitation énergétique des bâtiments et des flottes de camions électrifiés de la même manière que les mégawatts d'Hydro-Québec. Sauf que l'usager payeur débourse moins pour rembourser sa dette que ses frais énergétiques initiaux.

*Last but not least*, Québec solidaire est un parti de gauche qui saura presser le citron capitaliste. Il ne saurait être question de subventionner des entreprises qui abaisseront leurs coûts suite à davantage d'efficacité énergétique à laquelle elles seront tenues. Toutefois, la Banque d'État préconisée par les Solidaires sera prête à financer les PME délaissées par les banques de même que les petits et moyens propriétaires devant rénover leurs logements. Bien sûr, il y aura un soutien fiscal pour les petits propriétaires et locataires en difficulté financière. À terme, l'ensemble des institutions financières et para-financières sera mobilisé pour financer à bon compte la plate-forme pour le plein emploi écologique.

D'où la nécessité de l'indépendance pour détenir les pouvoirs constitutionnels pour ce faire. L'indépendance aussi pour que le Québec ait les pouvoirs requis afin de ne pas devenir une passoire pétrolière et gazière et qu'il se sorte d'accords de libre-échange masquant la dictature de la Finance et des transnationales au profit d'ententes commerciales réciproquement avantageuses et de contrôle des changes ce qui nécessite une monnaie nationale.

Ces multiples grands chantiers écologiques seront la voie royale vers le plein emploi que l'on pourra à juste titre qualifier d'écologique. Le Plan vert Solidaire annonçait 160 000 emplois. La plate-forme

pour le plein emploi écologique y ajouterait un réinvestissement massif anti-austérité dans les services publics car ces emplois sont aussi écologiques en plus d'être féministes parce que les femmes en sont les principales bénéficiaires tant comme travailleuses rémunérées que comme travailleuses (ou esclaves) domestiques. Ces emplois requièrent en effet une masse d'énergie humaine mais très peu d'énergie fossile tout comme ils enrichissent les relations personnelles aux dépens du consumérisme. Même la hausse du salaire minimum à 15\$ est écologique car une travailleuse pauvre est forcée à acheter de la pacotille vite à renouveler, de la nourriture agro-industrielle et souvent un vieux char énergivore tout comme à louer un logement mal isolé.

La plate-forme Solidaire n'attendra pas les Calendes grecques pour légiférer en termes de zonage, de code du bâtiment et autres obligations afin d'amorcer le processus d'une ville sans auto solo et sans bungalow, d'une agriculture biologique pénétrant le tissu urbain et d'une campagne liée à la ville par un maximum de circuits courts impliquant obligatoirement les entreprises de distribution alimentaire.

Les ménages québécois, une fois bien au fait par l'intermédiaire d'une adéquate campagne d'information, seront heureux de cet immense soulagement budgétaire consistant à se débarrasser de leurs automobiles en faveur d'un transport public gratuit du XXI<sup>è</sup> siècle qui n'a rien à voir avec le REM (voir annexe), de renoncer à la maison unifamiliale et même en rangée en faveur d'un logement collectif de qualité adossé à des services de proximité, à un réseau bicyclette-piéton et au transport public, y compris l'autopartage, et avec accès à l'agriculture urbaine au sol ou sur les toits.

#### Annexe : Une possible alternative au REM au même coût

Le REM sert les intérêts de la Finance, de « l'industrie de la corruption » et de Bombardier et « oublie » l'est plus francophone de Montréal. Comme alternative au même prix, on peut s'inspirer du « Grand virage » proposé par Luc Gagnon, président d'Option transport durable :

— Pour un budget semblable au REM, le Grand Virage inclut les lignes suivantes de tramway : 1. Anjou/Pie-IX/CHUM ; 2. Laval (Saint-Mart in)/Pie IX/métro Pie-IX ; 3. Métro Lionel-Groulx/Lachine/aéroport ; 4. Centre-ville/pont Champlain/Dix30 ; 5. Centre-ville/pont Champlain/Taschereau/métro Longueuil ; 6. Centre-ville/Côte-des-Neiges ; 7. Le Carrefour/métro Montmorency/Bois-Francis.

— Le Grand Virage inclut aussi 3 stations de métro : Pie-IX, Poirier et Bois-Francis. Cette dernière station est importante pour augmenter l'achalandage de la ligne Deux-Montagnes, car une grande proportion des usagers pourra alors prendre le métro à Bois-Francis.

Marc Bonhomme, 19 février 2017,

[www.marcbonhomme.com](http://www.marcbonhomme.com) ; [bonmarc@videotron.ca](mailto:bonmarc@videotron.ca)